

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DFCPAJI_2024_01** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **11/10/2024**

Objet : **Avenant 1 au marché 21.051 Entretien des orgues des églises Notre Dame des Anges,
Saint-Christophe et Sacré-Coeur à Tourcoing**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **11/10/2024** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **D_cision DFCPAJI_2024_0194.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20241011-DFCPAJI_2024_01-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **11/10/2024**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_2024_0194

Objet : Avenant n°1 au marché n°21.051
ayant pour objet l'entretien des orgues
des églises Notre Dame des Anges,
Saint-Christophe et Sacré-Cœur à
Tourcoing.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-6 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°21.051 ayant pour objet l'entretien des orgues des églises
Notre Dame des Anges, Saint-Christophe et Sacré-Cœur à Tourcoing a été notifié à la
société ORGUES DELMOTTE le 02/06/2021 pour un montant de :

Concernant l'entretien annuel :

- 1 600,00 € HT pour l'Eglise ND des Anges.
- 1 480,00 € HT pour l'Eglise du Sacré Cœur.
- 1 400,00 € HT pour l'Eglise St Christophe.

Concernant les interventions ponctuelles avant manifestations :

- 600,00 € HT par intervention.

Considérant que la fusion par absorption par la société ORGELBAU SCHUMACHER -
MANUFACTURE D'ORGUES SCHUMACHER GmbH de la société ORGUES DELMOTTE
a été établie par acte authentique ;

Considérant que la société ORGELBAU SCHUMACHER - MANUFACTURE D'ORGUES
SCHUMACHER GmbH justifie des garanties professionnelles suffisantes ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant de transfert n°1 au marché n°21.051 avec la société
ORGUES DELMOTTE.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **11 OCT. 2024**



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : **11 OCT. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **11 OCT. 2024**